

SITES

CHATEAU DE PRESSAC

INSCRIPTION

COMMUNES: DAIGNAC

CANTON : BRAUNE

ARROND: LIBOURNE

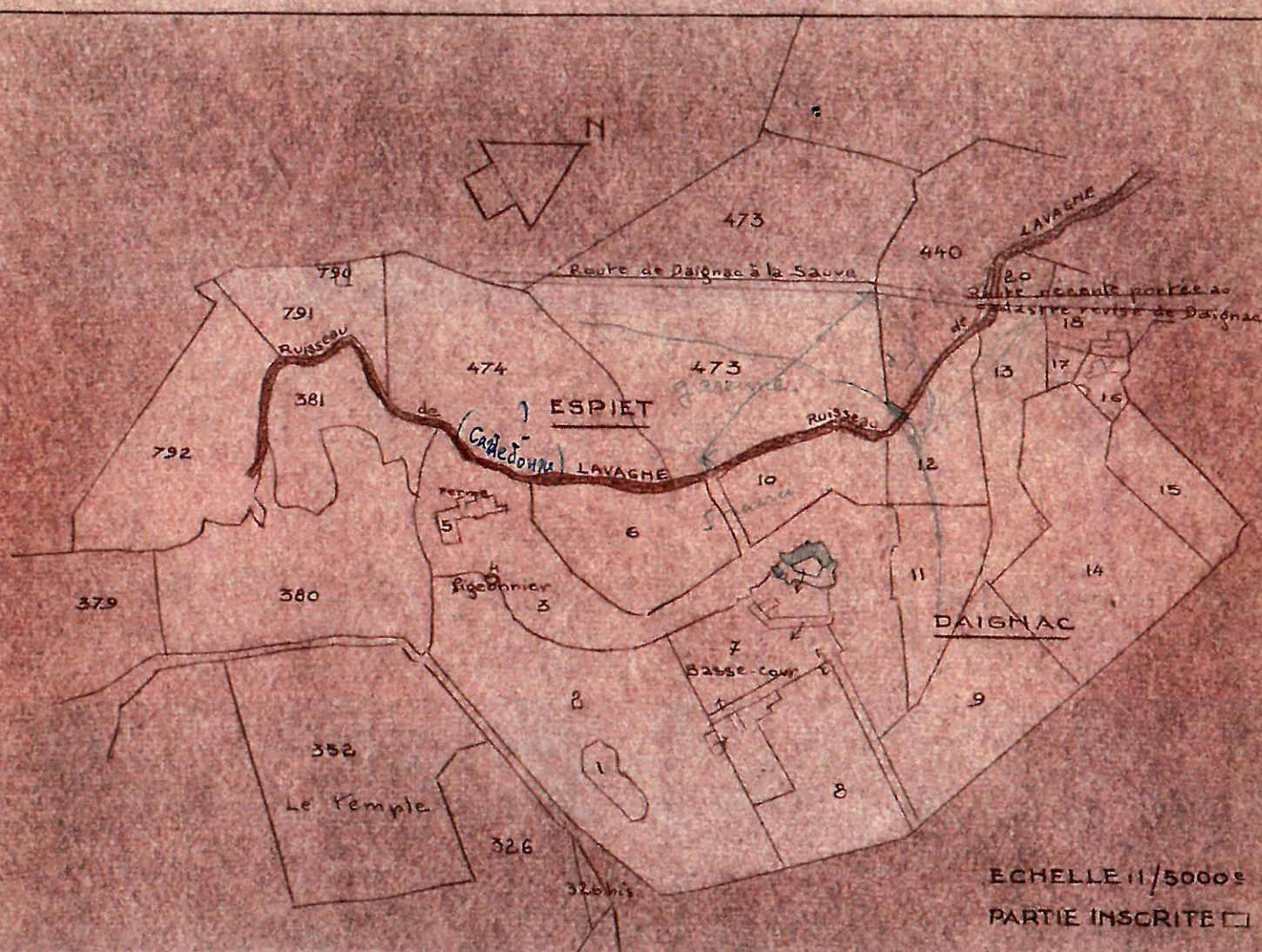


CARTE

MICHELIN

Nº: 75

PLI : 12



ARRETE DU 19 MARS 1946

Sont inscrits sur l'inventaire des sites pittoresques de la Gironde le château et le parc de PRESSAC communes de DAIGNAC et ESPIET.

Le site est délimité :

Dans la commune de DAIGNAC, section B du cadastre :

au Nord - par le côté Nord de la parcelle n° 13 à partir de la route, le côté Ouest des parcelles 17 et 16, le côté Nord des parcelles 16 et 15.

à l'Est - par le côté Est des parcelles 15, 14, 9, 8, 2, 380 ..

au Sud - par le côté Sud de la parcelle 380.

Dans la commune d'ESPIET, section B du cadastre :

à l'Ouest - par le côté Ouest des parcelles 792 - 791 - 790 - 474 - par une partie du côté Ouest de la parcelle 473 - par le bord Est de la route de Daignac à la Sauve-Majeure jusqu'au côté Nord de la parcelle 473 - par ce côté Nord jusqu'au ruisseau, par le ruisseau, le Lavagne jusqu'à la route de Daignac et par le côté Est de cette dite route jusqu'à l'angle Nord-Ouest de la parcelle n° 13 de la commune de Daignac - section B.

Parcelles cadastrales visées :

- Commune de DAIGNAC - section B
n° 1 à 17 - 380 - 381 -
- Commune d'ESPIET - section B -
n° 473p - 474 - 790 à 792 -

Par délégation,
Le Directeur Général de l'Architecture :

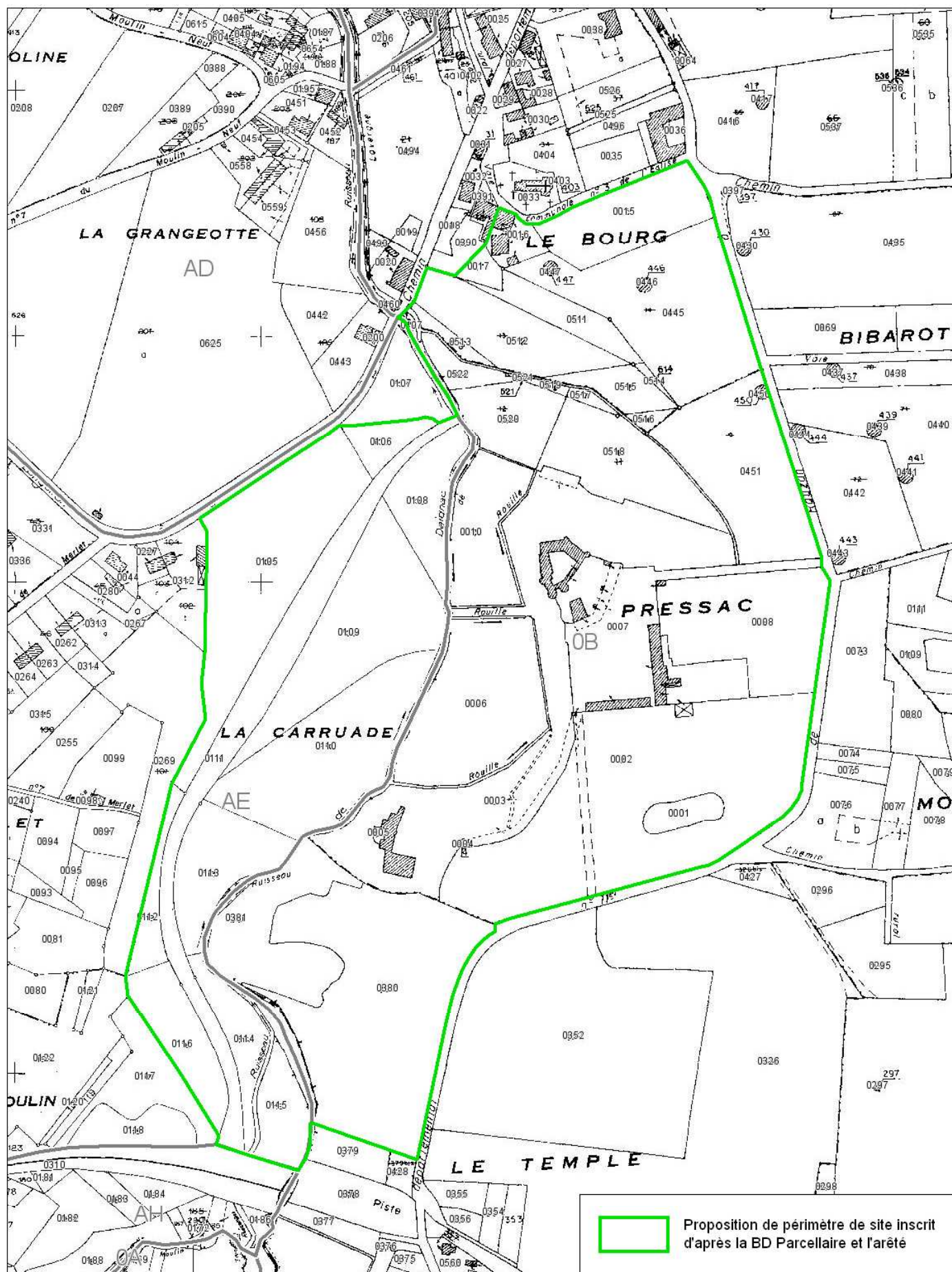
signé: R. DANIS

Pour copie conforme,
Le Chef du bureau
des Sites :



DAIGNAC, ESPIET
Château de Pressac et son parc

SIN0000402



Échelle: 1:3500